



Administration contractante :
Délégation de l'Union Européenne à Madagascar
Au nom et pour le compte de la République de Madagascar

**Programme d'appui à l'AgroSylviculture autour d'Antananarivo
(ASA) – Décision MG/FED/024-637**

Note succincte de présentation

10^{ème} Fonds européen de développement
Référence: EuropeAid/135-812/DD/ACT/MG

Date limite de soumission de la note succincte de présentation : 04 juin 2014
Révision pour harmonisation avec le dossier complet : 10 décembre 2014

Intitulé de l'action	Programme d'appui à la réforme et à la sécurisation foncière autour d'Antananarivo
Numéro et intitulé du lot et sous-lot	<u>Lot 1</u> : Appui aux filières maraîchage, arboriculture fruitière et poulet fermier, <u>Sous-lot 1A</u> : Zone Nord
Lieu(x) de l'action	<i>Madagascar – Région Analamanga (Districts Ambohidratrimo, Antananarivo Nord et Sud, Manjakandriana)</i>
Nom du demandeur	<i>Agrisud International</i>
Nationalité du demandeur ¹	<i>Française</i>

Dossier N°

(pour usage interne seulement)

Numéro d'identification EuropeAid	FR-2007-CRQ-2711150648
-----------------------------------	-------------------------------

¹ Les statuts d'une organisation doivent montrer que cette dernière a été créée conformément à la législation nationale du pays concerné et que son siège social est situé dans un pays éligible. Toute organisation établie dans un pays différent ne peut être considérée comme une organisation locale éligible. Voir les notes de bas de page des lignes directrices de l'appel.

Contrat en cours/Numéro de fichier d'entité juridique	6000054652
Statut juridique	Association française à but non lucratif et de Bienfaisance
Codemandeur 1	Association Intercooperation Madagascar (AIM) N° d'identification EuropeAid : MG-2007-DUX-2711468454 Pays : Madagascar Date de création : 29/09/2004 Statut juridique : Association sans but lucratif Numéro de fichier d'entité juridique : 600134397 Liens avec le demandeur ou codemandeur : néant
Entité affiliée	Néant

Coordonnées du demandeur à utiliser dans le cadre de la présente action	
Adresse postale :	48, Rue de la sablière 33 500 Libourne - FRANCE
Numéro de téléphone: (fixe et mobile) indicatif pays + indicatif ville + numéro	+33 (0)5 57 25 17 06
Numéro de fax: indicatif pays + indicatif ville + numéro	+33 (0)5 57 25 17 06
Personne de contact pour cette action:	Yvonnick HUET
Adresse électronique de la personne de contact:	yhuet@agrisud.org
Adresse:	48, Rue de la sablière 33 500 Libourne - FRANCE
Site web de l'organisation:	www.agrisud.org

1.1 Résumé de l'action

Titre de l'action:	PROFAPAN : PROfessionnalisation des Filières Agricoles Périurbaines d'Antananarivo Nord
Lot :	<input checked="" type="checkbox"/> <u>Lot 1</u> <input checked="" type="checkbox"/> <u>Sous-lot A</u> <u>Sous-lot B</u> <u>Lot 2</u> <u>Lot 3</u> <u>Sous-lot A</u> <u>Sous-lot B</u> <u>Sous-lot C</u>
Lieu(x) de l'action :	Madagascar – Région Analamanga (Districts Ambohidratrimo, Antananarivo Nord et Sud, Manjakandriana)
Durée totale de l'action (mois):	48 mois
Financement de l'UE demandé (montant)	1 600 000 €
Financement de l'UE demandé en tant que pourcentage du budget total de l'action (indicatif)	94,8 %
Objectifs de l'action	<p><u>Objectif Global</u> : Contribuer durablement à la lutte contre la pauvreté dans les communes périphériques de la capitale et contribuer à la préservation de l'environnement naturel</p> <p><u>Objectif Spécifique</u> : Améliorer durablement les revenus des producteurs périurbains et l'accès des populations à une offre régulière (quantité, qualité et diversité) en produits maraichers, fruitiers et en poulets fermiers, commercialisée sur les marchés de la capitale</p>
Groupe(s) cible(s)	exploitations agricoles - entrepreneurs - centre de services agricoles - organisations professionnelles régionales (OPR) - organisations professionnelles de base (OPB) - communes
Bénéficiaires finaux	Exploitations agricoles - ménages - acteurs de la filière agricole
Résultats estimés	<p>1. Les productions des exploitations maraîchères, fruitières et avicoles sont améliorées en quantité, en qualité, en diversité et en régularité 2. Les conditions de commercialisation et l'accès au marché sont durablement améliorés 3. Les capacités techniques et organisationnelles des OP à fournir durablement des services pertinents et de qualité, en lien avec les autres dispositifs existants (CSA/FRDA, CCIAA, TT, CTHA, MPE) sont renforcées.</p>
Activités principales	<p>1. Renforcement des systèmes de production : formation et accompagnement des producteurs sur les aspects techniques, économiques et de gestion ; mise en place d'un réseau local de diffusion de bonnes pratiques animé par les leaders d'Organisation Professionnelle 2. Amélioration des conditions commerciales : professionnalisation des Très Petites Entreprises (TPE) commerciales (formation et accompagnement sur conditionnement, préparation des produits et gestion de l'activité), appui à la maîtrise d'ouvrage communale et animation de la communication interprofessionnelle 3. Renforcement des OP pour le développement d'une offre de services agricoles : diagnostic organisationnel, renforcement de la gouvernance et des capacités techniques pour la mise en œuvre des services (fourniture d'intrants, informations sur les filières et les marchés...)</p>

1.2 Description de l'action

Ce projet s'inscrit dans la continuité de plusieurs projets² menés par Agrisud depuis 2008 dans les régions ciblées. Ceux-ci ont mis en relief l'importance de l'agriculture périurbaine (approvisionnement alimentaire d'Antananarivo et création d'emplois et de revenus). Ils ont aussi permis d'identifier un grand potentiel d'évolution des systèmes, des atouts et des contraintes techniques, économiques, structurelles et environnementales propres à ce secteur. D'autre part, AIM a collaboré avec les acteurs économiques de la Région Analamanga, dans le cadre de la mise en place des Centres de Services Agricoles (2008-2010), et du Fonds Régional de Développement Agricole (2011-2013). Les deux organisations mettent en commun leurs connaissances, compétences et savoir-faire pour élaborer et mettre en œuvre la présente proposition.

Les objectifs globaux sont de contribuer durablement à la lutte contre la pauvreté dans les communes périphériques de la capitale et à la préservation de l'environnement ;

L'objectif spécifique est d'améliorer durablement les revenus des producteurs périurbains, des commerçants et l'accès des populations à une offre régulière (quantité, qualité et diversité) en produits maraîchers, fruitiers et en poulets fermiers, commercialisée sur les marchés de la capitale.

Les principales parties prenantes du projet sont :

- Les ménages agricoles périurbains qui, malgré leur rôle dans la production de vivres, sont régulièrement confrontés à des situations d'insécurité alimentaire. Certains, les producteurs-collecteurs, se démarquent par la pratique d'activités de collecte et de commercialisation sur les marchés de la capitale ;
- Les acteurs des filières agricoles, en amont de la production, fournissent les intrants nécessaires. En aval, ils assurent la liaison entre les bassins de production et les consommateurs. Parmi eux, les producteurs-collecteurs sont particulièrement ciblés. Membres de ménages agricoles, ils partagent leur temps entre activités de production sur l'exploitation familiale et activités de commercialisation de produits agricoles (vente des produits de l'exploitation, collecte et commercialisation des produits des exploitations voisines) ;
- Les organisations professionnelles, sont les relais privilégiés entre les producteurs et leurs besoins en conseils, les collecteurs et le marché. Leurs leaders sont ciblés pour tester et mettre au point les systèmes et pratiques agroécologiques. 500 d'entre eux sont formés à la diffusion des pratiques : les Maîtres-exploitants.
- Les collectivités locales et Services Techniques Déconcentrés, maîtres d'ouvrage du développement local, orientent et soutiennent les actions des acteurs publics et privés du développement ;
- La Région Champagne-Ardenne, engagée en coopération décentralisée avec la Région Analamanga a initié des actions d'appui au secteur agricole de cette région. Les résultats obtenus l'encouragent à cofinancer avec l'UE l'extension des processus engagés ;
- Agrisud International, ONG française active depuis 1992, présente dans 18 pays, promeut une approche intégrée de professionnalisation des exploitations et de dynamisation des filières ; et AIM, association malagasy fondée en 2004, bénéficient d'expériences significatives dans les domaines complémentaires du développement des exploitations agricoles.

Trois axes d'intervention complémentaires permettront une amélioration de l'approvisionnement des marchés de la capitale, dans une logique d'approche filière :

- Professionnalisation de la production : par la diffusion de systèmes et de pratiques agroécologiques afin d'assurer une amélioration de la production : en quantité (augmentation de productivité et intensification écologique des systèmes) ; en qualité (amélioration de durée de vie des produits, réduction des résidus de pesticides, qualité organoleptique), en diversité (diversification au sein des bassins de production très spécialisés) et en régularité (dessaisonnalisation de la production par l'utilisation de variétés et techniques appropriées : variétés adaptées à la photopériode, tolérantes/résistantes ; cultures sous abris...) ;
- Professionnalisation de la commercialisation : par i) l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale sur la gestion des infrastructures et/ou l'organisation des marchés périphériques (Talatamaty, Anosizato, Sabotsy-Namehana...), ii) la professionnalisation de collecteurs actifs sur des circuits courts. Les circuits favorisés assureront le maintien des spécificités de la production périurbaine : fraîcheur, traçabilité, réduction des pertes (moins de manipulations, amélioration du conditionnement et des conditions de transport) ;
- Renforcement /développement d'une offre de services portée par les OP : l'enjeu est de faciliter l'accès des producteurs aux services agricoles et aux marchés. L'action renforce la capacité des OP à répondre à ces attentes par i) le diagnostic des besoins des producteurs en lien avec le système de production et les circuits de commercialisation, ii) le renforcement des capacités et la structuration des paysans et des producteurs collecteurs en groupement de base, iii) la professionnalisation des OP (Consolidation de leur fonctionnement, gouvernance et renforcement de leur capacités techniques à fournir des services de qualité et correspondant aux attentes des producteurs).

Durée de l'action : 48 mois, incluant une phase de démarrage (Première saison des pluies : 5 mois), une phase de mise en œuvre (36 mois incluant 6 saisons de production), et une phase de capitalisation et d'autonomisation/pérennisation (7 mois).

2 Sur cofinancements (i) Coopération décentralisée Région Aquitaine en Itasy, Juillet 2008 – juin 2014, (ii) MAEP/AFD en zone périurbaine d'Antananarivo, Octobre 2008 – Décembre 2011 et (iii) Union Européenne, Mars 2012-Février 2016

1.3 Pertinence de l'action

1.3.1 Pertinence par rapport aux lignes directrices de l'appel à propositions

La pertinence de l'action au regard des priorités de l'appel à proposition se situe à plusieurs niveaux :

Au niveau de l'amélioration durable des revenus des producteurs, le projet agit en même temps sur **l'augmentation de la production par l'amélioration des itinéraires techniques** (intensification écologique), sur la **maîtrise des coûts de production** (accompagnement dans la gestion de l'activité), sur **l'amélioration de l'accès aux services agricoles** et sur la constitution de **prix plus rémunérateurs** par l'amélioration de la productivité, de la qualité et par la promotion de filières courtes.

La durabilité de ces augmentations de revenus, étroitement liée à l'écoulement de la production, est favorisée par la **professionnalisation de Très Petites Entreprises (TPE)** de commercialisation et **l'appui à la maîtrise d'ouvrage** communale sur l'amélioration des infrastructures et la gestion des marchés.

Au niveau des consommateurs urbains, en agissant sur les quatre composantes de l'adéquation Offre-Demande (Quantité, Qualité, Diversité et Régularité) le projet permet à la fois **d'améliorer l'accès à une alimentation diversifiée et de qualité**, et de **réduire les contraintes** conjoncturelles et structurelles affectant les niveaux de prix. Ceux-ci varient de manière saisonnière (déficit de production, pratiques spéculatives), ou de manière continue (croissance démographique supérieure à l'augmentation de la production, renchérissement des coûts de production, augmentation des coûts de transport).

L'appropriation locale du projet est favorisée par plusieurs orientations stratégiques : la **mobilisation de 1000 leaders d'OP** pour la **mise au point d'itinéraires** de production et de techniques innovantes et la formation de 500 Maîtres-exploitants sur la **diffusion** des systèmes et des pratiques performantes d'une part ; et l'appui aux organisations interprofessionnelles (CTHA, MPE, CCIAA, CSA, OP) dans le **renforcement des services** qu'ils fournissent à leurs membres d'autre part. Le projet permettra aux communes, maîtres d'ouvrage du développement local, d'exprimer leurs besoins et d'y répondre en formalisant leurs réponses.

Les actions prévues répondent directement à plusieurs résultats attendus des lignes directrices :

- une **amélioration significative de la production**, en quantité et qualité, par la diffusion de pratiques agroécologiques performantes (intensification écologique) ;
- le **développement des capacités techniques** des bénéficiaires, qu'ils soient producteurs, collecteurs ou agents communaux en charge de la gestion des marchés agricoles, par des programmes de formation répondant à leurs contraintes et à leurs faiblesses ;
- une **amélioration des conditions de vente et de commercialisation**, limitant les pertes post-récoltes et assurant une **redistribution équitable de la valeur ajoutée** entre les différents acteurs ;
- une facilitation de l'accès des producteurs et des TPE de commercialisation aux ressources nécessaires à leur activité, par le **renforcement des réseaux professionnels** (OP, CSA, CCIAA, CTHA, MPE) **dans la délivrance de services pertinents** (information marchés/ filières, conseils technico-économiques).

En visant ces résultats, l'action permet aux exploitations agricoles et aux TPE de commercialisation d'améliorer l'approvisionnement des marchés urbains en quantité, qualité, diversité et régularité, tout en assurant durablement leur propre développement. Cette consolidation de l'économie locale permet aux producteurs de s'approprier des solutions efficaces et durables pour leur propre sécurité alimentaire et nutritionnelle et celle des ménages urbains.

1.3.2 Pertinence par rapport aux besoins et contraintes particuliers du pays cible, des régions cibles et/ou des secteurs concernés

Sur le plan national, le secteur agricole, source principale de revenus de plus de 75% de la population, est caractérisé par une faible performance globale. Même s'il concentre environ 86% des emplois, et 60% des jeunes, il ne contribue qu'à 26% à la constitution du PIB (source Programme Sectoriel Agriculture/Elevage/Pêche 2013). Dans ce contexte, il est difficile de parler de contribution effective du secteur agricole à la croissance économique du pays dont le taux stagne autour de 1,5%.

Antananarivo n'échappe pas au paradoxe de la plupart des grandes villes en croissance, en même temps qu'elle voit sa population - et donc ses besoins alimentaires - augmenter, elle asphyxie son agriculture intra et périurbaine, pourtant historiquement destinée à couvrir une partie de ses approvisionnements. En effet, 20% de la population périurbaine vit dans une situation d'insécurité alimentaire sévère. En 2013, Antananarivo, concentrait 2 millions d'habitants³. En regard des prévisions de forte croissance urbaine (4,5 % par an), il est prévu que la population de la capitale atteigne 5 millions d'habitants d'ici à 2035.

³ Source : Banque Mondiale

Pour répondre à la couverture des besoins alimentaires des populations de la capitale, les bassins de production périurbains se sont progressivement spécialisés et contribuent de manière complémentaire à une offre globalement diversifiée mais irrégulière. Les zones les plus proches de la capitale fournissent des produits nouveaux ou rares, à forte valeur ajoutée et plus périssables, les zones plus éloignées approvisionnent le marché en produits courants. **La prise en compte de ces complémentarités par un projet global à l'échelle du grand Tana est déterminante afin de développer une offre diversifiée sur les marchés de la capitale.** Sur le sous-lot 1A, objet de la présente proposition, l'action concerne 30 communes, réparties sur 3 bassins d'approvisionnement polarisés sur les marchés périphériques de Talatamaty, Sabotsy-Namehana et Mahazo.

Des contraintes de production et de commercialisation affectent la sécurité alimentaire :

- au niveau des ménages agricoles, les revenus issus de la production ne permettent pas de subvenir aux besoins. Les actifs sont contraints de vendre à bas prix leur force de travail. La mauvaise répartition des revenus laisse persister des périodes de soudure ;
- au niveau des ménages urbains, l'irrégularité de l'approvisionnement des marchés génère des situations de pénurie, encourageant les phénomènes spéculatifs et d'augmentation des prix des produits alimentaires.

Au niveau de la production, la trop forte spécialisation des bassins d'approvisionnement de la capitale ne permet pas de répondre à la demande en termes de diversité de produits. Par ailleurs, l'utilisation massive et systématique de pesticides et fertilisants chimiques sur les exploitations maraîchères, ou de produits vétérinaires sur l'élevage de poulets de chair, ne correspond plus aux attentes des consommateurs en termes de **qualité** et est facteur de **risques sanitaires** élevés. Enfin, la concurrence saisonnière avec les bassins de production éloignés (Vakinankaratra, Itasy, Alaotra...) qui pratiquent la production maraîchère de contre saison sur rizière à grande échelle, nuit à la constitution d'une **offre régulière** de produits issus des zones périurbaines, favorisant alors le marché de gros d'Anosibe et ses nombreux intermédiaires, plus attractif pour les détaillants qui y trouvent toute l'année une grande diversité de produits.

Au niveau des principaux circuits de commercialisation, on remarque que ceux-ci ne répondent qu'en partie aux évolutions des besoins :

- En termes de **diversité** des produits : le marché de gros d'Anosizato est approvisionné en permanence en produits courants (carottes, tomates, oignons, pommes de terre, choux, haricots verts...). Les produits plus rares sont commercialisés sur des points de vente spécifiques (grande distribution, centre-ville).
- En termes de **qualité** et de **traçabilité**, les marchés de gros centralisent des lots de qualité et d'origine hétérogènes avant de les redistribuer vers les consommateurs. Le nombre d'intermédiaires et de manipulation des produits génère des pertes importantes, tandis que les acteurs en aval de ces marchés de gros ne peuvent connaître ni l'origine, ni les modes de production des produits qu'ils commercialisent.

Parallèlement, à ces circuits peu efficaces pour les produits issus des zones périurbaines, des initiatives spontanées de commercialisation via des circuits courts sont portées par des producteurs des zones périurbaines qui ont développé une activité de collecte et de commercialisation des produits issus de leurs exploitations et des exploitations voisines. En traitant des volumes adaptés aux besoins des ½ grossistes et/ou des détaillants, les producteurs-collecteurs peuvent intervenir directement sur les marchés de ½ gros de la capitale, sans passer par les marchés de gros. Ces filières courtes constituent une opportunité du point de vue de la fluidité des approvisionnements de la capitale et de la répartition équitable des marges sur les filières. Elles méritent d'être développées par la professionnalisation des producteurs collecteurs.

Au niveau des organisations paysannes régionales, des organisations professionnelles (Chambre de Commerce, Chambre de l'Agriculture) et des Centres de Services Agricoles, on note une bonne couverture géographique, et un début de structuration des besoins par filière. Mais les services délivrés aux producteurs restent limités, ne répondant que partiellement à leurs besoins. Le projet vise à renforcer ces structures pour permettre aux producteurs de bénéficier de services qui répondent à leurs besoins.

L'action se réfère au Programme Sectoriel Agriculture Elevage (PSAEP), dont le processus d'élaboration est en cours, sous le pilotage du Ministère de l'Agriculture. Ce document de cadrage sectoriel prévoit entre autres une croissance régionale basée sur la « connexion entre la production rurale et le marché urbain ». Par rapport aux organisations de producteurs, l'action se réfère également au PSAEP, qui met l'accent sur l'importance du rôle de ces organisations dans la délivrance de services de proximité aux membres. Le projet contribue donc à la professionnalisation de ces organisations.

L'action s'intègre dans le cadre plus large du Programme ASA en prévoyant :

- 1- la possibilité pour les communes, de proposer des actions d'amélioration des conditions de commercialisation des produits incluant les filières concernées par les lots 2 et 3 ;
- 2- l'implication de l'UCP dans plusieurs activités : diffusion des supports de formation/information produits pour l'appui aux producteurs, aux collecteurs et aux OP ; évaluation et sélection des propositions des communes sur la subvention en cascade ;
- 3- une complémentarité avec les actions de l'UCP (appui aux CSA) pour l'accompagnement au montage de dossiers de financements réalisés dans le cadre de la professionnalisation des producteurs collecteurs ;

1.3.3 Décrire et définir les groupes cibles et bénéficiaires finaux, leurs besoins et leurs contraintes et indiquer comment l'action abordera ces besoins

Les bénéficiaires directs (groupes cibles) sont :

- 1000 exploitations agricoles familiales périurbaines qui pratiquent une agriculture familiale peu performante et ne peuvent faire face aux contraintes techniques, environnementales et socio-économiques sans un renforcement des systèmes et pratiques agricoles et un accompagnement de proximité fournis par le projet ;
 - 72 producteurs-collecteurs. Ces entrepreneurs résident dans les bassins de production. Actifs agricoles, ils pratiquent actuellement deux activités en parallèle :
 1. la participation aux travaux agricoles dans l'exploitation agricole familiale ;
 2. la commercialisation de produits agricoles (vente des produits de l'exploitation, collecte et commercialisation des produits des exploitations voisines).
- Le mode de répartition des tâches dans les exploitations réserve les activités de commercialisation aux femmes. Elles constitueront donc la majorité des entrepreneurs accompagnés. Le projet les accompagne dans la professionnalisation de leur activité commerciale, pour renforcer leur ancrage sur les marchés.
- 5 Centres de Service Agricole qui se chargent de la collecte des besoins des paysans, et des appuis auprès des producteurs au niveau des Districts d'Analamanga seront associés à l'Action et renforcés ;
 - 120 groupements/associations/coopératives de petits producteurs maraîchers, fruitiers, d'éleveurs de poulets fermiers, de collecteurs contribuant dans le mécanisme de développement de la filière respective ;
 - 4 Organisations Paysannes Régionales intervenant dans la Région Analamanga ;
 - 4 antennes délocalisées de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
 - Les 30 communes d'intervention du projet disposent de moyens insuffisants pour la gestion des marchés. Le projet les accompagne dans l'identification des besoins prioritaires et la mobilisation de ressources.

Les bénéficiaires finaux sont :

- 5.000 exploitations agricoles de la Région Analamanga bénéficiant de l'encadrement fourni par les Maîtres-exploitants, des effets d'entraînement du projet et de l'environnement porteur ;
- Les ménages d'Antananarivo qui bénéficient d'un approvisionnement régulier en produits alimentaires diversifiés et de qualité ;
- Les acteurs des filières agricoles en amont et en aval de la production bénéficiant d'un secteur agricole structuré pour la fourniture d'intrants et de services agricoles et l'écoulement des produits.

1.3.4 Éléments avec une valeur ajoutée particulière

A Madagascar, les problèmes environnementaux sont nombreux (déforestation, érosion, perte de biodiversité, pollution de l'eau...). Ils sont souvent analysés au regard de la richesse environnementale qui risque de disparaître. En zone périurbaine, leurs conséquences sont plutôt socio-économiques (diminution des surfaces cultivables, tarissement des sources, conflits sociaux sur l'eau, sur le foncier, intoxications alimentaires).

L'Action prend en compte la gestion des problèmes environnementaux par la diffusion de pratiques agroécologiques. Basées sur la valorisation des connaissances locales (*ady gasy*, fertilisation organique...) et l'introduction d'innovations techniques (cultures sous tunnel, amélioration génétique des races locales...), elles visent l'amélioration durable des systèmes de production et reposent sur la bonne gestion des ressources naturelles mobilisées par les activités agricoles : mobilisation rationnelle de l'eau et protection contre les pollutions, restauration et maintien de la fertilité des sols, protection contre l'érosion, maintien de la biodiversité dans les écosystèmes naturels et cultivés.

Pour la diffusion de ces pratiques, l'Action prévoit une démarche innovante à trois niveaux : la prise en compte des contraintes et des faiblesses des exploitations comme élément décisif dans le choix des systèmes et des pratiques à diffuser, la valorisation des savoir-faire locaux pour la mise au point et l'adaptation des pratiques, et la professionnalisation de maîtres-exploitants, véritables formateurs de proximité avec qui les innovations proposées seront validées. Ces éléments sont garants de la pertinence et de l'accessibilité des solutions techniques proposées aux producteurs.

L'approche filière, souvent limitée à une mise en relation des producteurs avec les acteurs amont et aval de la production, est mise en œuvre dans la présente proposition par un appui aux différents acteurs : producteurs, commerçants, et communes, maillons incontournables de filières par leur fonction de gestion des marchés.

Enfin, la prise en compte du fonctionnement de la société Malagasy dès la conception de l'action (activités commerciales gérées par les femmes) permet une intégration spontanée de la problématique du Genre par l'ensemble des parties prenantes.

